

MAIRIE DE POUSTHOMY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt et deux, le dix-huit du mois de janvier à 21 heures 00 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	LAVABRE Jacqueline	
CANTALOUBE Séverine	MERIC Patrice,	
CONDOMINES Alain	SERRES Daniel	
CONDOMINES Vanessa	VILLENEUVE Sébastien	
GARRIGUES Nathalie		

Absents excusés : JAMME Karol et SERRES Marlène

Secrétaire de séance : CONDOMINES Vanessa

Approbation du compte rendu de la réunion du 23 novembre 2021.

I - DELIBERATIONS PRISES

Délibération pour la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), compatible avec le logiciel d'instruction (Oxalis).

Il est précisé que si une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme est transmise en dehors de ce guichet, sur une adresse mail générique de la commune, la demande ne sera pas recevable. Elle sera donc rejetée et non analysée.

Le guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) et permettra notamment à tout administré de :

- ✓ **Se renseigner** sur le règlement et le zonage d'un terrain
- ✓ **Saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme** (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers déposés de façon dématérialisée)
- ✓ **Et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.**

Les avantages de la dématérialisation, en plus de l'intérêt environnemental, sont notamment :

- **Pour les usagers (ou pétitionnaires):**
 - ✓ Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment
 - ✓ Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
 - ✓ La possibilité de suivre plus facilement leur dossier
 - ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.
- **Pour la commune:**
 - ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement
 - ✓ Suppression de la saisie du cerfa dans le logiciel

Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation de ce téléservice doivent être approuvées. Celles-ci prévoient les conditions relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers.

Le conseil municipal ayant pris connaissance de ces éléments : **DECIDE** de la mise en place, à compter du 1er janvier 2022, d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune ou celui de la communauté de communes ; **APPROUVE** les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) telles qu'elles sont annexées à la présente délibération

✚ Délibération Demandes de subventions auprès de l'État (DETR 2022), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aveyron : Rénovation salle des fêtes

Madame le Maire expose au conseil municipal que des travaux de rénovation de la salle des fêtes sont nécessaires : réfection du plafond et changement des plaques chauffantes obsolètes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 19 736.00 € HT

Plan de financement

Dépenses

- travaux de rénovation	19 736.00 €
Total	19 736.00 €

Recettes

- subvention ETAT au titre de la DETR : 30 %	5 920.80 €
- subvention Conseil Régional Occitanie 20 %	3 947.20 €
- subvention Conseil Départemental Aveyron 30 %	5 920.80 €
- reste à charge de la Commune	3 947.20 €
Total	19 736.00 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de rénovation de la salle des fêtes
- **adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **autorise** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2022 de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron pour cette opération.
- **charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

✚ Délibération pour le dépôt de pièces auprès du notaire

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de réalisation du lotissement du Moulin à Vent sont terminés. Il convient de déposer les pièces administratives composant le dossier de lotissement auprès du notaire pour publication et enregistrement.

Le conseil municipal oui cet exposé et après en avoir délibéré autorise madame le maire à effectuer cette opération pour le compte de la commune auprès de l'étude notariale de BELMONT SUR RANCE

✚ Délibération pour la demande de subventions auprès de l'État (DETR 2022), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aveyron : Sécurisation et valorisation de la cloche 4 et reprise de la toiture et des façades.

Madame le Maire expose au conseil municipal que des travaux de sécurisation et valorisation de la cloche 4 de l'église doit être réalisée rapidement comme indiqué dans le rapport de visite de la société BODET en charge de la maintenance, ainsi que des travaux au niveau de la toiture et des façades comme l'indique le rapport des Bâtiments de France pour préserver et assainir l'église.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 32 940.05 € HT

Plan de financement

Dépenses

- travaux de sécurisation et valorisation de la cloche	3 574.05 €
- rénovation de la toiture et reprise des crépis	29 366.00 €
Total	32 940.05 €

Recettes

- subvention ETAT au titre de la DETR : 40 %	13 176.00 €
- subvention Conseil Régional Occitanie 20 %	6 588.00 €
- subvention Conseil Départemental Aveyron 20 %	6 588.00 €
- reste à charge de la Commune	6 588.05 €
Total	32 940.05 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le projet de sécurisation et valorisation de la cloche 4, rénovation de la toiture et reprise des crépis extérieur et intérieur de l'église.
- **adopte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **autorise** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'État au titre de la DETR 2022 de la Région Occitanie et du Département de l'Aveyron pour cette opération.
- **charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

✚ Délibération pour la demande de subventions auprès de l'État (DETR 2022), de la Région Occitanie et du Conseil Départemental de l'Aveyron : Travaux de gestion des écoulements du ruisseau de la Plagne à Orient.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser les travaux pour l'aménagement pour l'amélioration de la gestion des écoulements du ruisseau de la Plagne suite aux dégâts provoqués par les intempéries sur le secteur d'Orient.

Pour notre collectivité la proposition d'aménagement concerne des travaux pour les accès des habitations.

Le coût de ces travaux est estimé à 9 166€ HT,

Le plan de financement proposé est ainsi établi :

Dépense

Travaux d'aménagement accès habitations	9 166,00€
Total	9 166,00€

Recettes

- subvention Etat au titre de la DETR catégorie intempéries	3 666,40€
- autofinancement Commune	5 499,60€
Total	9 166,00€

Le Conseil Municipal oui cet exposé et après avoir délibéré

- **accepte** la réalisation de ces travaux
- **accepte** le plan de financement proposé
- **donne** tous pouvoirs à Madame le Maire pour déposer ce dossier auprès de l'État pour l'obtention d'une aide au titre de la DETR 2022, catégorie dégâts intempéries,

II - ASSAINISSEMENT

L'avant-projet déposé auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de la mise en conformité de l'assainissement collectif du bourg et la création d'une station d'épuration a été retenu et obtenu 65 % d'aides.

Une aide de 170 516.00 € a été accordée pour la construction de la station d'épuration du bourg pour un montant de travaux de 269 264.00 € HT.

Une aide de 297 553 .00 € a été accordée pour les travaux de mise en séparatif des réseaux du bourg pour un montant de travaux de 457 775.00 € HT

Une aide de 41 250.00 € a été accordée pour l'extension des réseaux du commun secteur est et sud-ouest du bourg pour un montant de travaux de 312 937.00 €.

Un dossier de demande de subventions par tranche de travaux sera déposé auprès du Conseil Départemental.

Le marché public de consultation des entreprises sera lancé dans le 1^{er} semestre 2022.

III - TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Les routes desservant La Borie de Reynes, de La Prade et une partie de la route d'Andaux ont été inscrites au programme de goudronnage de la Communauté de Communes.

IV - COURRIERS / QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'entretien des chemins de randonnées
- Vérification des listes assainissement autonome / assainissement collectif en vue du transfert de la compétence assainissement autonome du SPANC au Parc Naturel Régional des Grands Causses.
- Présentation de la première ébauche du futur site internet communal
- Présentation de la première ébauche du bulletin municipal 2022
- Adressage : pose des plaques en cours
- Fermeture de la trésorerie de Belmont / Rance depuis le 31 décembre 2021. Transfert au Service de Gestion Comptable de Saint Affrique.
- Présentation des projets pour 2022 au sein de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier (parc éolien, aménagement piscine de Belmont / Rance, Travaux salle des fêtes de Camarès, ...

Fin de la séance : 00h00

Fait à Pousthomy,

Le Maire, Jacqueline LAVABRE